



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relative à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant le projet de création d'un habitat partagé sur la Commune de Coulx**

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Coulx **du 20 juillet 2022 à 09h00 au 05 août 2022 à 17h00.**

Elle porte sur la déclaration d'utilité publique, ainsi que sur la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'habitat partagé sur le territoire de la commune de Coulx.

Les pièces du dossier, seront déposées en mairie de Coulx, pendant **17 jours, du 20 juillet 2022 à 09h00 au 05 août 2022 à 17h00**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr), rubrique *publication/publications légales/avis d'ouverture d'enquête publique*, pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :

Mairie de Coulx  
A l'attention de Mme. Gilberte GIMBERT, commissaire-enquêteur  
69 allée des résidents  
47260 COULX

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné avant le début ou après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Mme Gilberte GIMBERT, commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

**- A la mairie de Coulx : le 20 juillet 2022 de 09h00 à 12h00.**

**- A la mairie de Coulx : le 05 août de 14h00 à 17h00.**

**Le public veillera à respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation physique. Le port du masque se fera conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, en mairie de Coulx ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un arrêté portant déclaration d'utilité publique, ainsi qu'un arrêté de cessibilité pris par le préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : Mairie de Coulx, 69 allée des résidents

47260 COULX